

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00707

PROJET D'AMÉLIORATION DES VITESSES COMMERCIALES BUS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D2023007070

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

PROJET D'AMELIORATION DES VITESSES COMMERCIALES BUS

La Métropole subit les augmentations importantes des coûts de l'énergie notamment dans l'organisation des transports en commun. Cette augmentation est directement répercutée dans le forfait de charge du contrat de délégation de service public que Saint-Etienne Métropole a signé avec le délégataire STAS.

Le réseau est par ailleurs fortement plébiscité par les habitants de la Métropole. Les fréquentations sont ainsi en constante augmentation avec par exemple 3,6 % soit une augmentation de 290 000 validations entre le premier trimestre 2022 et 2023. Si cette tendance se confirme, la fréquentation sur l'année 2023 sera bien supérieure aux années avant Covid.

Or le réseau continue de perdre en vitesse commerciale ce qui implique,

- d'une part, d'utiliser et de payer plus de véhicules et de conducteurs sur les lignes pour conserver une même offre ;
- et d'autre part, une dégradation de la qualité et de l'attractivité du service.

Cette diminution est due au faible nombre d'aménagements priorisant les bus (priorités aux feux, couloirs), à l'augmentation constante du nombre de voyageurs entraînant des temps d'échanges voyageurs plus longs aux arrêts, ainsi qu'au développement des aménagements de voirie visant améliorer la sécurité routière.

La collectivité fait donc face à la double contrainte d'augmentation des coûts et de nécessaire conservation de l'offre pour l'utilisateur. L'augmentation des vitesses commerciales constitue le principal levier permettant de relever le défi.

Il est ainsi proposé de lancer le projet d'amélioration des vitesses commerciales du réseau de bus structurant (lignes M ainsi que 10, 16 et 40). Le cas échéant, les études aboutiront, après expertise, à des investissements matériels (équipements bus ou carrefours à feux), à l'écriture de programmes de travaux annuels.

Les études techniques, la concertation avec les communes, la communication avec les riverains pour les projets impactant la voirie et les aménagements urbains s'inscriront dans l'organisation actuellement en place pour ce type de travaux.

Les propositions concerneront par exemple :

- la création de couloirs de bus (cf. Boulevard Urbain devant l'Ecole Tardy) ;
- la création de priorités bus aux feux tricolores et aux intersections ;
- l'optimisation des arrêts avec de possibles fusions ;
- des modifications de géométries de voirie afin d'améliorer les girations ;
- une meilleure prise en compte des transports en commun dans les aménagements de voirie visant à améliorer la sécurité routière.

Le déploiement commencera par la ligne M3 avec l'écriture du programme et la réalisation des travaux sur l'année 2024. Les études lancées en parallèle sur l'ensemble du réseau permettront de réaliser des travaux d'amélioration sur d'autres lignes sur 2025 puis 2026.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le lancement du projet d'amélioration des vitesses commerciales selon les modalités inscrites dans la présente délibération ;**
- **approuve la sollicitation de financements extérieurs notamment via le Fonds Vert ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Annexe et Transports – Section Investissement Article 2031 – Destination 2014 – PROTC 110.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE